



# PA111-LA RÉGLEMENTATION DOUANIÈRE SUR LES ALCOOLS - PART. 1/3 : PRINCIPES GÉNÉRAUX

## Organisation

**Durée :** 7 heures

**Mode d'organisation :** Blended

## Contenu pédagogique



### Public visé

Cette formation s'adresse à des employés de services Régie, Comptabilité, expédition, réception, etc. dans le secteur des alcools et boissons alcooliques.



### Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :

- de mettre en perspective la gestion de la filière alcool et boissons alcooliques dans sa globalité ;
- de mesurer les enjeux fiscaux correspondants et les différentes hypothèses d'exigibilité du droit d'accise ;
- d'identifier les différents opérateurs de la filière et leurs statuts communautaires correspondants.



### Description

#### Introduction

- le droit d'accise ;
- le principe de territorialité ;
- la responsabilité fiscale des opérateurs ;
- le principe de traçabilité.

#### La fiscalité des alcools et des boissons alcooliques

- le régime des boissons alcooliques ;
- la méthode de classement fiscal communautaire ;
- la téléprocédure SOPRANO CF ;
- l'exigibilité des accises ;
- les hypothèses d'exonération.

#### Les différents statuts communautaires : le statut de l'entrepositaire agréé

- les obligations liées au statut ;
- le numéro d'accise ;
- l'acte d'engagement de garantie ;
- le régime des sous-entrepositaires.

#### Les différents statuts communautaires : les autres statuts en droits suspendus

- le statut de destinataire enregistré (DE) ;
- le statut de destinataire enregistré à titre occasionnel (DETO) ;





- le statut d'expéditeur enregistré (EE).

### Les différents statuts communautaires : les statuts en droits acquittés

- le statut d'expéditeur certifié (EC) et d'expéditeur certifié à titre occasionnel (ECTO) ;
- le statut de destinataire certifié (DC) et de destinataire certifié à titre occasionnel (DCTO)

### **N.B. : Formations complémentaires**

- *réf. PA112 "La réglementation douanière sur les alcools - Part. 2/3 : Règles de circulation et obligations déclaratives.*
- *réf. PA113 "La réglementation douanière sur les alcools - Part. 3/3 : Mises en situation et cas pratiques.*

### **Prérequis**

**Aucun prérequis.**

Préconisations : Avoir une expérience dans le secteur des alcools.

L'ODASCE reste à votre disposition pour toute aide au positionnement pédagogique au 01 55 34 76 80 ou [contact@odasce.org](mailto:contact@odasce.org).



### **Modalités pédagogiques**

- Exposé alternant théorie et explications pratiques
- Echanges en groupe : Questions/réponses orales
- Activités : Quiz (avec correction orale et écrite) + Cas pratiques (avec correction orale et écrite)



### **Moyens et supports pédagogiques**

Diaporama électronique projeté et support pédagogique transmis en version électronique à chaque participant.



### **Modalités d'évaluation et de suivi**

Pendant ou à l'issue de la formation, le participant devra remplir, de manière nominative, un questionnaire d'évaluation des acquis de connaissances.